

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2023

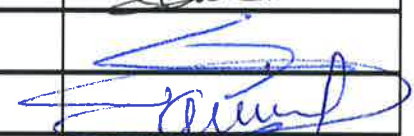
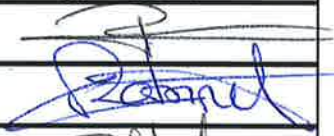
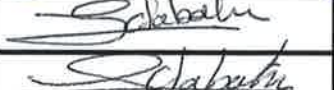
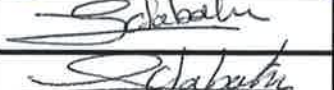
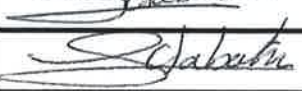
Présenté par (1),

A LAMALOU LES BAINS, le 11/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A LAMALOU LES BAINS, le 11/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ARONOFF EMMANUEL , Conseiller Municipal	PROCURATION À M. CANOVAS	
BALDACCHINO THIERRY , Conseiller Municipal Délégué		
BLANQUART MARIE-CHRISTINE , Conseillère Municipale		
BRAIL PATRICK , Conseiller Municipal		
BURGAT LAURENT , conseiller municipal		
CANOVAS MICHEL , Adjoint au Maire		
DALERY GUILLAUME , Maire		
DANIEL NATHALIE , Conseillère Municipale		
FLORENTIN FABRICE , Conseiller Municipal Délégué	PROCURATION À M. DALERY	
GARRE PIERRE , Conseiller Municipal		
GUYARD ANGELINE , Adjointe au Maire		
LACOCHE MAXENCE , Conseiller Municipal		
MECHE FLORENCE , Adjointe au Maire		
PEREZ NATHALIE , Conseillère Municipale		
PICARD THERESE , Conseillère Municipale		
POULAIN ALAIN , Conseiller Municipal		
PUNA MARIE , Conseillère Municipale Déléguée		
ROBINET CORINNE , Conseillère Municipale		
ROQUES MAGALI , Conseillère Municipale	PROCURATION À M. SABATIER	
SABATIER JEAN-CLAUDE , 1er Adjoint au Maire		

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

SZULAK LAURENT , Conseiller Municipal délégué



VIDAL LISE , Conseillère Municipale

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE, COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PRÉFECTURE LE 14.04.2023, ET DE LA PUBLICATION LE 16.04.2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A LAMALOU LES BAINS, LE 14 AVRIL 2023

